

Chapitre 1

Introduction

L'élaboration du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la municipalité régionale de comté (MRC) du Val-Saint-François fait suite à l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2001, des nouvelles dispositions législatives de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE). Ces modifications visent à favoriser la mise en œuvre de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* (Politique 1998-2008), dont l'objectif est d'augmenter le taux de valorisation des résidus des secteurs « municipal » (M), « construction et démolition » (CD) et « industriel, commercial et institutionnel » (ICI). Le second objectif fondamental de la Politique 1998-2008 consiste à assurer la sécurité des activités d'élimination, tant pour les personnes que pour l'environnement. Pour ce faire, en vertu de la Loi, de nouvelles obligations sont attribuées aux MRC concernant la planification régionale de la gestion des matières résiduelles.

1.1 Objectifs du plan

Cette planification régionale a pour but de favoriser l'établissement et la mise en œuvre d'une gestion intégrée des matières résiduelles visant la réduction de l'élimination et la valorisation des matières résiduelles sur le territoire de la MRC.

En vertu de l'article 53.1 de la LQE, on entend par valorisation « toute opération visant par le réemploi, le recyclage, le compostage, la régénération ou par toute autre action qui ne constitue pas de l'élimination, à obtenir à partir de matières résiduelles, des éléments ou des produits utiles ou de l'énergie. » Par ailleurs, l'élimination constitue « toute opération visant le dépôt ou le rejet définitif de matières résiduelles dans l'environnement, notamment par mise en décharge, stockage ou incinération, y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination. »

L'approche de la gestion intégrée consiste à réaliser une démarche multidisciplinaire qui permet de tenir compte de toutes les dimensions significatives de l'environnement et, plus particulièrement, des relations et des interactions entre les différents éléments des milieux naturel et humain. Cette approche nécessite le recours à des méthodes

permettant une intégration adéquate de l'ensemble des éléments environnementaux, y compris les consultations.